

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR.

2^e BUREAU.

OBJET :
Congrès annuel
des Sociétés savantes.

Circulaire
et programme
(1930).

SOIXANTE-TROISIÈME CONGRÈS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

À ALGER

(AVRIL 1930).

Le soixante-troisième Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'ouvrira à Alger, le jeudi 24 avril 1930, à 2 heures. Les journées des jeudi 24, vendredi 25, samedi 26 et lundi 28 avril seront consacrées aux travaux du Congrès. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts présidera la séance générale de clôture, le mardi 29 avril, à 2 heures.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONGRÈS. — Les manuscrits, entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto*, accompagnés des dessins, photographies, cartes, croquis, etc., nécessaires, devront être adressés, avant le 15 février 1930, au 2^e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur. Il ne pourra être tenu compte des envois parvenus postérieurement à cette date.

En vue de la publication au *Journal officiel* des procès-verbaux des séances du Congrès, un résumé succinct de chaque communication devra être joint au manuscrit.

Il est laissé aux congressistes toute latitude dans le choix des sujets traités, qu'ils aient ou non un lien avec le *Programme* ci-joint, dressé par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Toutefois l'inscription à l'ordre du jour du Congrès des communications présentées sera subordonnée à l'approbation dudit Comité.

Ces prescriptions ne restreignent pas le droit, pour chaque congressiste, de demander la parole sur les questions du programme.

Bibliothèque Maison de l'Orient



150066

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONGRÈS. — Les personnes désireuses de prendre part aux travaux du Congrès recevront, sur demande adressée, avant le 31 mars, à M. le Ministre — 2^e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur, — une carte de congressiste donnant accès dans les salles des séances.

Ainsi que cela avait eu lieu jusqu'en 1914, les diverses Compagnies de chemins de fer accorderont aux Congressistes qui auront à effectuer, pour se rendre à Marseille ou à Port-Vendres, têtes de lignes des paquebots des Compagnies de navigation, un parcours simple d'au moins cinquante kilomètres, ou qui payeront pour ce trajet minimum, des lettres d'invitation donnant droit au transport à tarif réduit. Ces lettres, valables sans arrêt dans les gares intermédiaires, comporteront :

L'aller, en toutes classes, au prix ordinaire des billets à plein tarif et le montant de l'impôt établi par les lois des 29 juin 1918 et 3 août 1926, correspondant à 15 p. 100 de l'exemption dont le Congressiste bénéficiera ;

Le retour, gratuit, après visa du Secrétaire du Congrès, en même classe qu'à l'aller et par le même itinéraire.

Les Congressistes désireux de profiter de ces facilités devront en aviser le 2^e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur avant le 31 mars 1930 dernier délai, en indiquant exactement leur itinéraire.

Ces lettres seront valables, à l'aller : du jeudi 10 au lundi 28 avril 1930 inclus, et, au retour : du mercredi 30 avril au lundi 12 mai 1930 inclus.

D'autre part, il a été entendu avec les Compagnies de navigation que les délégués du Congrès bénéficieront, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes, sur le montant de deux billets simples additionnés, d'une réduction de tarif de 35 p. %, s'ils forment, au moment de l'embarquement, un groupe de 100 personnes au moins, et de 30 p. % par groupes de 25 à 99 personnes.

N. B. — On croit devoir faire remarquer, en ce qui concerne les dispositions qui précèdent, que le Commissariat général du Centenaire de l'Algérie a bien voulu mettre à la disposition du Ministère, à l'occasion du Congrès, une subvention qui permettra de couvrir, dans une mesure appréciable, les frais de voyage et de séjour des congressistes; mais la mesure dans laquelle chacun en pourra profiter dépendra, bien entendu, du nombre des délégués inscrits dans les délais ci-dessus mentionnés.

PROGRAMME

ARRÊTÉ

PAR LE COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

EN VUE

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À ALGER EN 1930.

SECTION DE PHILOGIE ET D'HISTOIRE

(JUSQU'À 1715).

1° Indiquer les manuscrits exécutés au moyen âge dans un établissement ou dans un groupe d'établissements d'une région déterminée.

Rechercher les particularités d'écriture et d'enluminure qui caractérisent ces manuscrits, et en présenter des reproductions photographiques.

2° Signaler et étudier les authentiques de reliques conservées dans les trésors de diverses églises.

3° Signaler les cartulaires, les obituaires et les pouillés conservés en dehors des dépôts publics.

4° Signaler les polyptyques, terriers, censiers et comptes de trésoreries conservés en dehors des dépôts publics.

5° Critiquer les actes apocryphes ou interpolés, publiés ou inédits. Rechercher la date et les motifs des fraudes de ce genre.

6° Signaler les plus anciens documents d'archives écrits en langue vulgaire dans un département de la France et en dresser éventuellement le catalogue.

7° Établir et justifier la chronologie des fonctionnaires ou dignitaires, civils ou ecclésiastiques, dont il n'existe pas de listes suffisamment exactes

Les documents financiers peuvent en particulier être utilement consultés.

8° Dresser, en prenant provisoirement le département pour cadre topographique, la liste des juridictions laïques et ecclésiastiques qui ont existé sous l'ancien régime.

On indiquera les nom et qualité du justicier, le ressort, la compétence et le lieu siège de la justice, ainsi que la juridiction d'appel.

9° Signaler dans les archives et dans les bibliothèques les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Joindre au texte du document une courte notice indiquant la date certaine ou probable de la charte, les circonstances dans lesquelles elle a été rédigée, les dispositions qui la différencient des textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

10° Étudier l'histoire des juridictions consulaires depuis le xvi^e siècle.

11° Signaler les anciennes archives privées conservées dans les familles; indiquer les principales publications dont elles ont été l'objet et, autant que possible, les fonds dont elles se composent.

On mentionnera tout particulièrement les livres de raison.

12° Étudier l'administration et les finances d'une localité sous l'ancien régime. Définir les fonctions des officiers municipaux et déterminer le mode d'élection, la durée des fonctions, le traitement ou les privilèges qui y étaient attachés. Indiquer le rôle des assemblées d'habitants.

On utilisera tout spécialement les délibérations constituées en collections ou insérées dans les registres de notaires, ainsi que les comptes communaux.

13° Signaler, pour les xiii^e, xiv^e et xv^e siècles, les listes de vassaux, ou les états de fiefs mouvant d'une seigneurie ou d'une église quelconque; indiquer le profit qu'on peut en tirer pour l'histoire féodale et pour la géographie historique.

14° Compléter et mettre à jour les listes des évêques de l'Afrique mineure.

15° Dresser des listes, par diocèse, des synodes et des ordonnances épiscopales, depuis le xiv^e siècle jusqu'à la Révolution.

Indiquer succinctement l'objet de chacun des synodes et ordonnances, *dont les textes n'ont pas été imprimés*, particulièrement au point de vue de l'organisation générale du diocèse, de la liturgie, de l'exercice du culte, de la discipline ecclésiastique et de la tenue des registres ou actes de catholicité.

16° Étudier l'administration temporelle d'une paroisse sous l'ancien régime (marguilliers, fabriciens, etc.).

17° Relever, pour une région, dans les délibérations communales et les comptes communaux, les mentions relatives à l'instruction publique : subventions, nominations, listes de régents, matières et objet de l'enseignement, méthodes employées.

18° Signaler les feuillets d'anciens manuscrits ou d'anciens imprimés qui ont été employés comme couvertures de dossiers ou dans les reliures de livres, ainsi que ceux qui sont conservés, comme objets d'art et de curiosité, dans les musées et les collections particulières.

19° Étudier, dans une région, la fabrication et le commerce du papier, et rechercher les anciens documents relatifs aux différentes fabriques de papier.

20° Origines et histoire des anciens ateliers typographiques en annee.

Faire connaître les pièces d'archives, les mentions historiques et les anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans une localité, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier. Signaler les parties de matériel ancien, antérieures au xix^e siècle, conservées encore dans les imprimeries et les collections publiques ou privées. Dresser le catalogue descriptif des premiers livres imprimés dans une localité.

21° Donner des renseignements sur les livres liturgiques (bréviaires, missels, antiphonaires, diurnaux, manuels, procession-

naux, etc.), imprimés avant le xix^e siècle, à l'usage d'un diocèse, d'une église ou d'un ordre religieux, et en dresser éventuellement le catalogue.

22° Donner des renseignements sur les livres scolaires (grammaires, dictionnaires, manuels de conversation, civilité, etc.), manuscrits ou imprimés.

23° Signaler les sources et relever les documents pouvant servir à l'iconographie historique de l'Afrique du Nord.

24° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre dans une région, sur la production dramatique ainsi que sur les représentations théâtrales et la vie des comédiens depuis la Renaissance.

25° Relever dans une localité, spécialement d'après les documents d'archives, les termes techniques relatifs à l'exercice des métiers, et en particulier les termes relatifs à l'agriculture ou aux industries locales.

On ne se contentera pas, pour cette étude, de généralités; elle devra être poussée jusqu'au détail. C'est ainsi, par exemple, qu'on pourra relever les noms de tous les objets, meubles et outils qui se trouvent dans une maison de paysan, en définissant exactement chacun des mots qui les désignent et, au besoin, en accompagnant cette description d'une figure précise.

26° Relever les noms de personnes d'une région déterminée.

On pourrait utilement faire ce relevé d'après les chartes ou cartulaires manuscrits ou imprimés d'une même région.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Le Comité examinera très volontiers les propositions qui pourraient être faites de joindre, à titre d'illustration, des projections à la lecture de certains mémoires et à l'exposé de certaines communications. Mais il est indispensable que, dans ce cas, une épreuve des clichés proposés lui parvienne en même temps que le mémoire manuscrit.

I. ARCHÉOLOGIE PRÉROMAINE.

1° Rechercher et signaler les gravures et peintures préhistoriques sur les parois des grottes, les rochers isolés ou les dolmens ainsi que les nouvelles découvertes de statues-menhirs.

2° Étudier la construction des dolmens, en déterminer les diverses variétés et signaler les vestiges antiques autour et à l'intérieur des dolmens.

3° Décrire et étudier les types nouveaux de l'outillage paléolithique dans un gisement déterminé.

4° Décrire les divers aspects de l'industrie néolithique dans une région déterminée.

5° Étudier les types de poteries communes au point de vue de leurs formes et de leur fabrication aux époques préhistorique et protohistorique.

6° Étudier dans une région déterminée de la France ou de l'Afrique du Nord les sépultures préromaines en décrivant leur mobilier funéraire.

7° Étudier le monnayage de l'Afrique du Nord antérieurement à l'époque romaine.

8° Rechercher et décrire les monuments inédits, puniques ou indigènes, antérieurs à la conquête romaine.

9° Étudier les cultes africains antérieurs à la conquête romaine.

II. ARCHÉOLOGIE ROMAINE.

10° Étudier les divinités et les cultes en Afrique d'après les monuments figurés et les documents épigraphiques. Signaler ceux de ces monuments qui seraient encore inédits ou imparfaitement publiés.

11° Étudier les monuments figurés concernant l'industrie, l'agriculture ou le commerce en Gaule et en Afrique.

12° Étudier une catégorie de monuments : forums, baptistères, aqueducs, etc.

13° Décrire les mosaïques antiques non relevées jusqu'à présent en France et en Afrique. Rechercher et étudier les anciens dessins conservés dans les collections publiques ou particulières et qui reproduisent des mosaïques aujourd'hui détruites.

Se référer au *Catalogue des mosaïques romaines* publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

14° Signaler les peintures antiques découvertes en France et en Afrique, les dessins ou les aquarelles qui les reproduisent.

Se référer à l'Essai d'inventaire de ces peintures donné par M. A. BLANCHET dans son *Étude sur la décoration des édifices de la Gaule romaine*, Paris, 1913.

15° Rechercher les centres de fabrication de la céramique en Gaule et en Afrique à l'époque romaine; voir si les anciens établissements de potiers n'ont pas persisté à travers le moyen âge.

Dresser la liste des noms de potiers inscrits sur les vases ou fragments de vases, lampes et statuettes, conservés soit dans les musées, soit dans les collections privées. Se référer à l'ouvrage de J. DÉCHELETTE sur *Les vases ornés de la Gaule romaine*, et, pour les noms de potiers, aux tomes VIII, XII et XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*.

16° Décrire les pièces de verrerie antique les plus importantes conservées dans les musées ou les collections particulières de la France et de l'Afrique; en indiquer la provenance, relever les inscriptions qu'elles portent.

Se référer au volume de M. MORIN-JEAN intitulé *La verrerie en Gaule*, ainsi qu'aux tomes VIII, XII et XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*.

17° Étudier les pierres gravées recueillies en France et en Afrique, en particulier les pierres gnostiques; en faire connaître les sujets, les inscriptions, les dimensions et la matière.

Cette étude devra être accompagnée des empreintes des pierres gravées, de préférence à des images.

18° Décrire et classer les plombs monétiformes portant des sujets figurés ou des inscriptions; en indiquer la provenance.

Se référer au *Catalogue des plombs de l'antiquité conservés au Département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale*, par MM. Michel ROSTOVTSSEW et Maurice PROU. — Voir aussi Michel ROSTOVTSSEW, *Tesserarum urbis Romae et suburbii plumbeorum sylloge*, Saint-Petersbourg, 1903, in-4°, et 1 atlas in-fol., et Paul DISSARD, *La collection Récamier, Catalogue des plombs antiques*, 1905.

19° Signaler les documents d'archives, les manuscrits anciens, les œuvres du moyen âge ou la correspondance des antiquaires des derniers siècles qui relatent une trouvaille ou peuvent servir à établir l'âge ou l'histoire d'un monument archéologique déterminé.

20° Décrire les monuments d'origine étrangère qui se trouvent dans les musées publics et dans les collections privées; en chercher la provenance.

21° Rechercher le tracé des voies romaines en France et dans l'Afrique du Nord; en étudier la construction; signaler les bornes milliaires inédites.

III. ARCHÉOLOGIE DU MOYEN ÂGE.

22° Donner, avec plans et dessins à l'appui, la description d'un édifice réputé antérieur à la période romane, et notamment d'une basilique ou d'une catacombe chrétienne d'Afrique.

23° Signaler les cimetières de l'époque barbare.

24° Signaler les monuments chrétiens antérieurs au XI^e siècle; rechercher en particulier les inscriptions, les sculptures, les mosaïques, les verres gravés, les objets d'orfèvrerie et les pierres gravées.

25° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour être traitée dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en faisant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région, de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, voûte d'arêtes, coupoles); comment les bas-côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas-côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin si la décoration présente un style particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

26° Rechercher, dans une contrée déterminée, les monuments de l'architecture militaire aux diverses époques du moyen âge; signaler les documents historiques qui peuvent servir à en fixer la date; accompagner les communications de photographies, de dessins et de plans.

27° Étudier les vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans un édifice déterminé; en donner la description, en l'accompagnant de dessins, de calques ou de reproductions photographiques.

28° Décrire les monnaies occidentales du moyen âge découvertes en Afrique.

29° Décrire les sceaux conservés dans les archives publiques ou privées ; accompagner cette description de moulages ou, au moins, de photographies.

30° Recueillir les armoiries qui subsistent sur les monuments publics ou privés. En donner la description avec figures photographiques (ou autres) et commentaire.

31° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge ; indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe, dans un grand nombre d'églises, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. Il convient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués.

32° Décrire et photographier les anciens tissus et tapisseries, quelle qu'en soit l'origine.

33° Recueillir dans une région déterminée les documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume pour les diverses classes de la société.

34° Signaler les carrelages de terre vernissée, les documents relatifs à leur fabrication, et fournir les calques des sujets représentés et de leurs inscriptions.

35° Étudier, dans un centre déterminé, les caractères et l'évolution de la poterie commune depuis l'époque barbare.

36° Explorer et étudier méthodiquement les souterrains-refuges dans une région déterminée ; dresser l'inventaire du mobilier recueilli ; donner le plan des parties conservées.

Se référer à l'ouvrage de M. Adrien BLANCHET, *Les souterrains-refuges de la France*. Paris, 1923, in-8°.

37° Faire, par ancien diocèse, par ville ou par édifice, le recueil des inscriptions funéraires ou autres, publiées ou non ; accompa-

gner ce recueil, autant que possible, d'estampages, de dessins ou de photographies.

38° Relever les signes lapidaires connus sous le nom de « marques de tâcherons » ou « marques d'appareil »; en déterminer la nature.

39° Étudier les sources et fontaines d'une région déterminée qui ont été l'objet d'un culte dans l'antiquité et au moyen âge.

IV. ARCHÉOLOGIE ORIENTALE.

40° Signaler, dans les collections particulières et les musées de France et d'Afrique du Nord, les monuments se rapportant aux civilisations de l'Orient, et spécialement les monuments inédits de provenance africaine ou syrienne

41° Signaler, dans les collections publiques ou privées de la France et de l'Afrique du Nord, les monnaies et les inscriptions arabes inédites, les objets d'art musulmans, et en particulier les monuments céramiques provenant de nos possessions de l'Afrique du Nord et de la Syrie.

42° Rechercher et signaler, dans les collections publiques et particulières, les manuscrits arabes, persans et turcs provenant des contrées de l'Orient et de l'Afrique du Nord.

43° Signaler, décrire et photographier, dans les collections publiques et privées de France, les monuments (sculptures, peintures, inscriptions, manuscrits, bronzes, sceaux, médailles, objets préhistoriques, etc.) provenant de l'Indochine.

44° Signaler, dans les collections particulières et les musées de l'Afrique du Nord, les monuments se rapportant aux Vandales.

45° Rechercher et étudier les monuments relatifs à l'architecture, soit à l'architecture chrétienne, soit à l'architecture musulmane.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

1° Dans plusieurs régions de la France et de l'Afrique du Nord, des étrangers sont venus se fixer en grand nombre. Étudier dans un ou plusieurs départements déterminés les relations de ces immigrants avec la population nationale, en particulier les sentiments que l'arrivée de ces étrangers a provoqués chez cette population et les influences psychologiques et morales qu'exercent ces étrangers sur nos compatriotes ou nos compatriotes sur ces étrangers.

2° Y a-t-il lieu d'organiser *la propriété scientifique*, c'est-à-dire d'accorder certains droits aux inventeurs de théories scientifiques, de principes théoriques, aux auteurs de découvertes de lois naturelles, lorsque d'autres personnes en trouvent des applications industrielles ? Quels devraient être ces droits ?

3° Y a-t-il lieu de prolonger la durée de la propriété littéraire et artistique au profit des héritiers et ayants cause de l'auteur ? Y a-t-il lieu d'instituer un domaine public payant ?

4° Quelles causes nuisent en France à une plus grande diffusion des chèques ? Spécialement, quelles modifications ou additions y aurait-il lieu d'apporter à la loi en vigueur pour favoriser cette diffusion ?

5° Étudier la crise de l'apprentissage et les remèdes qui peuvent être proposés.

6° Étudier, dans une localité industrielle, les changements survenus depuis cent ans dans la condition générale des ouvriers ou dans celle d'une famille ouvrière.

7° Étudier, dans une ville ou dans une commune rurale, le taux des salaires de certaines industries depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à l'époque actuelle.

8° Étudier, pour une ville déterminée, les causes diverses (géographiques, économiques ou autres) qui expliquent sa formation et son développement.

9° Étudier dans un ou plusieurs pays les tendances actuelles en matière de politique douanière.

10° L'électrification dans les campagnes.

11° Les foires autrefois et aujourd'hui; leur évolution.

12° Mœurs, coutumes et chansons des moissonneurs.

13° Le problème de l'organisation rationnelle et moderne des bibliothèques : quels avantages pourrait en retirer l'Algérie, notamment pour ses populations rurales ?

14° Exposer l'état actuel des études portant sur les mœurs, coutumes et langues des diverses populations indigènes de l'Algérie.

15° Présenter une étude sur les mœurs, coutumes et langues d'une population indigène déterminée.

16° L'exploitation du sol en Algérie avant 1830.

17° L'habitation indigène en Afrique du Nord.

18° La propriété en Afrique du Nord (étude par région).

19° La colonisation privée (étude par région ou famille) et la colonisation officielle en Algérie (étude par région).

20° La musique indigène en Afrique du Nord, — ses sources.

SECTION D'HISTOIRE MODERNE (DEPUIS 1715)

ET D'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

XVIII^e SIÈCLE.

1^o Etudier, dans une région déterminée (*bailliage, élection, paroisse ou groupe de paroisses*), les conditions dans lesquelles était pratiqué l'affermage des terres au XVIII^e siècle.

On utilisera notamment les papiers seigneuriaux de la série E des archives départementales, les titres de propriété des établissements ecclésiastiques (séries G et H), les minutes de notaires.

2^o Rechercher, dans une paroisse ou un groupe de paroisses, s'il y a eu, au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, tendance marquée soit au morcellement, soit à la concentration de la propriété foncière ou de l'exploitation du sol.

Voir notamment sur la question : LOUTCHISKY, *La propriété paysanne en France à la veille de la Révolution*, Paris, 1912, in-8°. — Il sera intéressant de signaler les documents autres que les rôles d'impositions sous l'ancien régime, propres à nous renseigner sur l'état de la propriété. On montrera, le cas échéant, quel parti on peut tirer, pour l'étude de cette question, des états de sections dressés en vue de l'établissement de la contribution foncière au début de la Révolution.

3^o Étudier, d'après les catalogues imprimés ou manuscrits de bibliothèques privées et les inventaires après décès, la diffusion des livres dans une région de la France au XVIII^e siècle.

4^o Rechercher quelle a été, dans le ressort d'un parlement autre que celui de Paris, la répression de la propagande philosophique au XVIII^e siècle.

5^o Faire l'histoire d'une académie ou d'une société littéraire provinciale en France au XVIII^e siècle, en montrant la relation de son activité aux grands mouvements d'idées, de sensibilité et de goût qui ont traversé la société française.

6° Étudier l'histoire de la gabelle *dans une région* (1715-1790).

7° Étudier l'histoire d'une forge ou d'une fonderie de fer au XVIII^e siècle.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE.

8° Rechercher, *pour une région* de la France, dans les archives départementales ou communales, et analyser les documents relatifs à la perception de la dîme ecclésiastique sous la Révolution, pendant la période où cette redevance, abolie en principe le 4 août 1789, fut maintenue provisoirement, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 1791.

9° Étudier les fédérations de 1790 *dans un département ou dans une commune*.

10° Levée, composition et organisation d'un bataillon de volontaires *dans un département*.

11° L'application du maximum *dans une commune*.

12° Étudier, soit au point de vue de l'histoire politique, soit au point de vue de l'histoire économique, les délibérations *d'une municipalité* depuis 1790 jusqu'à l'application de la Constitution de l'an III.

XIX^e SIÈCLE.

13° Étudier les variations de l'esprit public *dans un département* sous le Consulat et l'Empire, notamment d'après les procès-verbaux d'opérations électorales.

14° Étudier l'occupation ennemie *dans une ville, un arrondissement ou un département* lors de l'invasion de 1814-1815.

15° Étudier l'histoire religieuse *d'un diocèse ou d'une commune* pendant la Restauration.

16° Étudier l'organisation et le fonctionnement de la Cour prévôtale *dans un département* (1816-1817).

17° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de l'enseignement primaire *dans un département, un arrondissement, un canton ou une commune*, depuis la loi du 11 floréal an x jusqu'à celle du 28 juin 1833, et mettre en lumière ceux qui offrent le plus d'intérêt.

On pourra se borner à l'étude d'une des deux périodes : celle de l'Empire ou celle de la Restauration.

Les principaux textes législatifs sont : 1° la loi du 11 floréal an x et les décrets impériaux des 17 mars 1808 et 15 novembre 1811; 2° les ordonnances royales des 29 février 1816, 3 avril et 2 août 1820, 8 avril 1824, 21 avril 1828, 14 février et 16 octobre 1830. Voir ces textes et les circulaires ministérielles dans GRÉARD, *La législation de l'enseignement primaire en France*, tome I^{er}.

Les sources du sujet sont dans la série T des archives départementales (instruction publique), la correspondance préfectorale (série M), les délibérations du conseil général (série N), les séries D (délibérations du conseil municipal, arrêtés du maire, correspondance) et R (instruction publique) des archives communales, et dans les archives de l'inspection académique lorsqu'elles n'ont pas été versées aux archives départementales.

On recueillera les renseignements sur les bâtiments scolaires, — sur le personnel des instituteurs laïques ou ecclésiastiques (capacité, moralité, relations avec les autorités locales et avec les familles, avec l'autorité académique, avec l'administration préfectorale, situation matérielle), — la fréquentation scolaire, — les méthodes pédagogiques (modes d'enseignement mutuel, simultané, etc., matières enseignées, livres en usage), — le rôle des comités cantonaux de surveillance et des comités d'arrondissement, — l'éducation des filles, etc.

18° Étudier la vie *d'une commune* de 1830 à 1870, en insistant sur les relations ou les conflits de la municipalité avec l'autorité administrative.

On pourrait se borner à une période, par exemple à la seconde République.

19° Étudier l'activité d'un conseil général *de département* sous la Monarchie de Juillet.

20° Tracer l'histoire de l'établissement d'une ligne de chemins de fer *dans une région déterminée* et en faire ressortir les conséquences économiques.

21° Esquisser l'histoire d'un lycée ou d'un collège communal au XIX^e siècle jusqu'à la loi du 15 mars 1850.

22° Faire la bibliographie raisonnée de la presse périodique (journaux et revues) pour un département, un arrondissement ou une ville, de 1789 à 1851.

Voir comme type de ce genre de bibliographies :

- a. *Histoire et bibliographie de la presse périodique dans le département du Nord*, par G. LEPREUX. Douai, 1896, 2 vol. in-8°.
- b. La bibliographie des journaux parus à Paris de 1789 à 1800, au tome II de la *Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française*, par M. TOURNEUX. Paris, 1894, in-8°.

23° Signaler, d'après les archives d'un département, les documents propres à faire connaître la résistance ou l'opposition au Coup d'Etat du 2 décembre 1851.

24° Étudier l'histoire religieuse d'un diocèse ou d'une ville sous le second Empire.

25° Faire l'histoire d'une grève sous le second Empire.

26° Étudier l'histoire des bibliothèques de l'Algérie, tant privées que publiques, et faire en particulier l'historique d'un des fonds qui les constituent.

27° Faire l'historique des bibliothèques de médersas et étudier en particulier une de ces bibliothèques.

28° L'opinion publique en Algérie :

- a. Sous la monarchie de Juillet;
- b. Sous la seconde République;
- c. Sous le second Empire.

SECTION DES SCIENCES.

1° Méthodes modernes dans la théorie des fonctions.

2° Étudier et comparer les divers procédés en usage pour le calcul des corrections de pendule correspondant à des époques régulièrement distribuées, au moyen de la détermination de l'heure, telles qu'on les obtient généralement dans les stations astronomiques.

3° Propagation des ondes radio-électriques; applications.

4° La physique du Globe dans l'Afrique du Nord.

5° Utilisation de la chaleur solaire.

6° Études géophysiques et météorologiques se rapportant à l'Afrique du Nord.

7° Étude des tremblements de terre.

8° Études locales sur les orages, leur fréquence et les dégâts produits par la grêle.

9° Rechercher des documents concernant des chutes de météorites en France et en Afrique du Nord.

10° Études sur les caractères sexuels secondaires.

11° Études océanographiques appliquées aux pêches maritimes en Afrique du Nord.

12° Études sur la répartition des animaux dans les montagnes et dans les cours d'eau du nord de l'Afrique.

13° Caractères biologiques et biogéographiques de la faune de la Berbérie, de l'Algérie en particulier.

- 14° Peuplement du Sahara.
- 15° Flore des eaux continentales de l'Afrique du Nord.
- 16° Écologie des plantes sahariennes.
- 17° Les champignons supérieurs de l'Afrique du Nord dans leurs rapports avec les associations végétales.
- 18° Flore des hautes montagnes dans l'Afrique du Nord.
- 19° Flore et végétation des montagnes du Sahara.
- 20° Allure des maladies parasitaires des végétaux.
- 21° Du choix des arbres destinés aux plantations dans les villes.
- 22° Question de l'efficacité des sels de cuivre dans la lutte contre les parasites végétaux.
- 23° Les résultats de la vaccination antituberculeuse.
- 24° Les mycoses de la rate.
- 25° Les maladies parasitaires en Afrique du Nord.
- 26° Moteurs modernes. Moteurs d'aviation.
- 27° Nouveaux alliages susceptibles d'être employés dans la construction mécanique.
- 28° Situation des grands réseaux de distribution électrique; liaison des usines thermiques et électriques.
- 29° Locomotives électriques.
- 30° Barrages des cours d'eau susceptibles d'alimenter des stations centrales électriques.

SECTION DE GÉOGRAPHIE.

1° Signaler les documents géographiques manuscrits les plus intéressants (textes et cartes) qui se trouvent dans les bibliothèques publiques et privées et les archives des départements, des communes, des chambres de commerce, des ports et des particuliers.

2° Dresser le catalogue raisonné des cartes locales anciennes, manuscrites et imprimées.

3° Rechercher les formes réelles des noms de lieux et les comparer à leurs orthographes officielles (cadastre, carte d'état-major, dictionnaires des postes ou des communes, cachets de mairie, etc.).

On s'attachera à la reconstitution des formes et non pas à la recherche des étymologies.

4° Modifications anciennes et actuelles des côtes. — Cordons littoraux, bancs, etc. — Formation des dunes et des étangs. — Forêts sous-marines, tourbières, etc.

5° Étudier la situation, le site et le développement historique d'une localité en France ou aux colonies.

6° Étudier le rôle des éléments de populations étrangères dans la vie matérielle, politique ou morale d'une cité française. Rechercher à ce propos l'origine des noms de rues dus à ces éléments (par exemple rues des Lombards, des Juifs, etc.).

7° Causes du tracé des cours d'eau; variations, captures.

8° Étude hydrographique d'un fleuve de France ou d'Afrique et de ses affluents à travers les âges. — Rechercher les documents anciens relatifs aux inondations.

9° Biographies des voyageurs et géographes français, en utilisant spécialement les archives de famille.

10° Missions et voyages de savants et agents diplomatiques ou consulaires français à l'étranger, antérieurement à la création des *Archives des missions scientifiques et littéraires* (1849).

11° Déterminer et limiter, si possible, une région.

La région doit être considérée dans tous ses éléments : physiques, ethniques, linguistiques, historiques, économiques, administratifs, politiques, intellectuels, etc.

12° Déterminer l'étendue d'un ou plusieurs « pays » d'une région française, en s'appuyant sur l'étude physique, sur les conditions agricoles, sur les documents écrits et sur l'usage local.

13° Signaler et étudier les conventions politiques ou scientifiques internationales d'après lesquelles ont été fixées les limites géographiques des océans, des mers et des détroits.

14° L'origine des ruines en Afrique intérieure.

15° Ethnographie coloniale : étudier dans une colonie française d'Afrique les mouvements et croisements de populations.

16° Le droit maritime, des Coutumes d'Oléron à Valin.

QUESTIONS SE RAPPORTANT SPÉCIALEMENT À L'ALGÉRIE.

17° Rechercher les documents concernant le premier projet de protectorat français sur Alger en 1571.

18° Les premiers établissements français sur les côtes barbaresques; les Compagnies du Corail (s'appuyer, dans les recherches de documents nouveaux, sur les ouvrages de M. Paul Masson).

19° L'hydrographie des côtes algériennes dans les portulans du Moyen Age et dans les cartes levées par les ingénieurs de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI.

20° Voyages et voyageurs français dans l'Afrique du Nord et au Sahara ; rechercher les récits et documents nouveaux, en particulier d'après les archives de famille.

21° Relations de la Provence avec l'Afrique du Nord avant 1830

22° Modifications anciennes et actuelles des côtes de la Méditerranée.

23° Changements et variations de climat dans les pays méditerranéens (en particulier France et Afrique du Nord).

24° La déforestation dans le bassin de la Méditerranée (France et Afrique du Nord).

25° Origine des colons algériens : leurs ascendants et leurs descendants d'après les archives provinciales et familiales.

26° L'émigration des indigènes nord-africains en France : causes, modalités, conséquences.

27° Pêcheries de la Méditerranée occidentale ; migrations des poissons, en particulier des thons.

28° Relations maritimes entre l'Afrique du Nord et la métropole ; passé, présent, avenir.

29° Étudier si les expéditions navales faites sur les côtes barbaresques, à Tunis, El-Mehdiah, Alger, Oran, etc., du ^{xiii}^e au ^{xviii}^e siècle, ont eu quelque écho dans la cartographie contemporaine des divers événements.

30° Cartes de reconnaissances militaires lors de la conquête de l'Algérie.

31° L'eau en Afrique du Nord : travaux dans l'antiquité et de nos jours ; utilisation de l'eau dans le Tell, sur les Hauts-Plateaux, au Sahara et dans les nouvelles régions à mettre en valeur, Zab en particulier.

32° Voies ferrées en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc).

33° Zônes d'extension des villes : urbanisme, banlieue, fortifications et terrains militaires.

34° Le commerce de l'Afrique du Nord (périodes arabe et turque).

35° La piraterie en Méditerranée.

36° Monographie d'un port algérien.